

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Berne et Vaud offrent la possibilité aux élèves de leurs communes voisines d'aller au gymnase dans l'autre Canton

Les élèves du Pays de Gessenay (Saanenland, BE), du Haut-Simmental (BE) et du Pays-d'Enhaut (VD) pourront effectuer leur formation gymnasiale dans l'autre canton à partir de l'année scolaire 2026/2027. C'est ce que permet une convention intercantonale prévue entre Berne et Vaud. L'objectif est de renforcer le bilinguisme dans la région, de favoriser le dialogue intercantonal entre les communautés linguistiques et de permettre un échange pédagogique par-delà les frontières cantonales.

Les cantons de Berne et Vaud ont conclu en 2004 un accord concernant le degré secondaire I permettant aux élèves du Pays-d'Enhaut de faire une année d'école obligatoire dans la commune de Saanen (Gessenay). Les gymnasiennes et gymnasiens du Pays-d'Enhaut ne pouvaient pour leur part fréquenter l'école de Gstaad qu'en de rares cas, après avoir obtenu l'accord du canton de Vaud. La nouvelle convention sur laquelle les cantons de Berne et Vaud se sont entendus facilite l'accès des élèves au site de Gstaad rattaché au gymnase d'Interlaken ou au gymnase d'Aigle. Dans le cadre de cette offre facultative, les jeunes pourront effectuer la totalité de leur formation gymnasiale dans la langue du canton voisin.

Une convention valable pour dix communes

La convention est valable pour les élèves qui remplissent les conditions d'admission des deux cantons et qui sont domiciliés dans les communes bernoises de Saanen, Gsteig, Lauenen, La Lenk, St. Stephan, Boltigen et Zweisimmen ou, côté vaudois, dans les communes de Rougemont, Château-d'Œx et Rossinière. À partir de la rentrée 2026/2027, ces jeunes auront la possibilité unique de faire plusieurs années scolaires dans une autre région linguistique.

Des avantages de plusieurs ordres

Cette nouvelle convention intercantonale est une chance pour le bilinguisme de la région au niveau gymnasial. Elle permettra aux jeunes d'acquérir de solides compétences dans l'autre langue. Elle favorisera le dialogue interculturel entre les

communautés linguistiques, renforcera la compréhension de l'autre culture linguistique et consolidera la collaboration régionale. Elle posera ainsi les bases d'un dialogue pédagogique et culturel permanent entre les deux régions, en plus d'être un enrichissement dans la vie quotidienne des écoles.

La tradition du bilinguisme trouve une nouvelle expression

Les cantons de Berne et Vaud ainsi que la commune de Saanen se félicitent de cet accord, dont la portée est soulignée par la conseillère d'État bernoise Christine Häslér, directrice de l'instruction publique et de la culture : « Cette convention donne une nouvelle expression à la tradition du bilinguisme dans le Pays de Gessenay, le Haut-Simmental et le Pays-d'Enhaut. Elle est particulièrement importante pour notre canton bilingue et sa fonction de canton-pont. »

Le conseiller d'État vaudois Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation, est enthousiaste à l'idée de ce nouveau partenariat avec le canton de Berne, qui élargit les échanges linguistiques entre élèves vaudois et élèves bernois alémaniques : « L'apprentissage d'une deuxième langue nationale renforce la cohésion de notre pays et permet surtout, à chaque élève qui choisit de s'investir davantage dans ce sens, d'enrichir sa culture et de renforcer des compétences recherchées dans le monde professionnel. »

Formation gymnasiale à Gstaad

Le site scolaire de Gstaad rattaché au gymnase d'Interlaken propose une filière gymnasiale depuis 2005. Cette structure décentralisée, soutenue financièrement par la commune de Saanen, offre aux élèves du Pays de Gessenay et du Haut-Simmental la possibilité de faire une maturité gymnasiale à Gstaad.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 20 février 2026

Berne, Christine Häslér, conseillère d'Etat, directrice de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne, [031 633 84 99](tel:0316338499)

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat, [021 316 30 65](tel:0213163065)